



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

À l'occasion de la Journée mondiale de la femme, le 8 mars 2010, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a publié un rapport intitulé *Pouvoir, voix et droits : un tournant décisif pour l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique*. Il aborde, entre autres choses, le problème des « filles manquantes ». En Asie de l'Est, il naît 119 garçons pour 100 filles, ce qui traduit la persistance de l'infanticide de filles. Triste rappel des diverses formes de violence auxquelles sont confrontées les petites filles et les femmes dans nos sociétés. Tout au long de leur existence, note ce rapport, les femmes souffrent de discrimination en matière d'accès aux services de santé et à une alimentation convenable.

Selon les Nations unies, les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer des souffrances physiques, sexuelles et psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. La violence à l'égard des femmes, qui apparaît dans presque toutes les sociétés, est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les hommes à l'encontre des femmes.

La violence à l'encontre des femmes est un vaste problème sociétal à travers le monde. Dans les communautés de petits pêcheurs plus précisément, les femmes attribuent l'augmentation de certaines formes de violence à certains changements survenus dans le développement et la gestion (la mauvaise gestion souvent) des pêches. Dans plusieurs pays d'Afrique orientale, par exemple, la vulnérabilité accrue au VIH/sida a été due en partie au fait qu'il est de plus en plus difficile de vivre des métiers de la pêche et que des femmes doivent offrir des services sexuels pour obtenir du poisson à vendre ou à transformer.

Lors de deux ateliers consacrés aux femmes de la pêche qui se sont tenus récemment en Afrique du Sud et en Inde, il a été question de ces mêmes aspects (voir articles p. 2 et p. 9). En Afrique du Sud, les participantes disaient que de nombreuses femmes devaient se résoudre à devenir des travailleuses du sexe ou à faire commerce de stupéfiants pour pouvoir subsister. Elles disaient également que les droits d'accès actuels, fondés sur des quotas individuels, sont un facteur majeur dans la crise que connaissent leurs communautés. Elles estiment que ce système a largement contribué à déstabiliser les liens sociaux, à apporter la division entre les pêcheurs qui sont parvenus à obtenir des droits de pêche et ceux qui ont été exclus. On constate une augmentation du braconnage sur les ressources marines, auquel participent des pêcheurs dépossédés de moyens d'existence et aussi l'argent de la drogue. Dans un tel environnement, les femmes (surtout les jeunes femmes) sont confrontées à des situations de violence extrême liées à la pauvreté et à la drogue.

Dans une autre partie du monde, en Inde, les participantes à l'atelier soulignaient le fait que l'augmentation des dépenses d'investissement (pour le bateau, le moteur et le carburant) indispensables pour suivre l'évolution technologique induite par le modèle actuel de développement des pêches génère de nouvelles formes d'oppression des femmes. Le coût croissant des opérations de pêche, la pression accrue sur les ressources halieutiques, l'incertitude des revenus sont autant de facteurs qui entraînent plus de violence, plus d'alcoolisme au sein des familles, des communautés, et même des exigences plus élevées en matière de dot.

On a entendu ce genre de choses en d'autres régions du monde aussi. Au Canada, par exemple, les femmes des communautés de petits pêcheurs ont fait le lien entre l'augmentation de la violence à leur égard, l'augmentation du stress, du désespoir au sein des familles et les politiques qui préconisent la « professionnalisation », qui favorisent les grosses entreprises, qui laissent faire des pratiques destructrices pour l'environnement (voir *Yemaya*, numéro spécial Canada, août 2000).

Il faut que les responsables de la gestion des pêches, en particulier, tiennent vraiment compte de ce que disent les femmes confrontées à toutes ces formes de violence et d'oppression. Il faut trouver les moyens de réorienter le développement et la gestion des pêches afin d'assurer une gestion durable de la ressource et de promouvoir le bien-être de l'ensemble de la communauté plutôt que de rechercher uniquement et à n'importe quel prix l'accroissement de la production et « le profit économique », souvent réservé à quelques privilégiés. ❖



Afrique du Sud	2
Quoi de neuf sur le web ?	3
Canada	5
Dates	7
Profil	8
Inde	9
Q & R	11
Mama Yemaya	11
Yemaya	
Recommande	12

Pour changer la donne

Des militantes ont cherché à redéfinir un agenda sur les questions de genre pour soutenir la vie et les moyens de subsistance dans la pêche artisanale

Jackie Sunde
(jsunde@)telkomsa.net), chercheuse au Masifundise Development Trust, une Ong engagée auprès des pêcheurs et des communautés côtières en Afrique du Sud ; Membre de l'ICSF ; actuellement chercheuse à l'Unité d'évaluation environnementale de l'Université de Cape Town, Afrique du Sud

« Nos communautés de pêcheurs sont confrontées à une crise à la fois sociale, économique et environnementale. Les droits humains de nos communautés, en particulier ceux des jeunes filles et des femmes, sont quotidiennement bafoués. Dans ces conditions, nous ne pouvons plus protéger nos enfants et nos ressources marines. »

C'est en ces termes clairs que s'exprimaient les 43 militantes qui représentaient 16 communautés de pêche artisanale à l'atelier consacré aux femmes de la pêche organisé du 16 au 18 février 2010 à Lambertsbaai, Afrique du Sud. Cette réunion avait fort justement emprunté l'intitulé de l'atelier international de l'ICSF qui se tiendra à Chennai, Inde, en juillet 2010 : il correspond bien à la situation et aux sentiments des femmes de la pêche en Afrique du Sud. Les femmes qui vivent dans le milieu de la pêche artisanale de ce pays ont été marginalisées par le processus politique relatif à ce secteur. Les participantes ont, à l'adresse des pouvoirs publics, exprimé haut et fort leur demande : « Nous disons au gouvernement : vous nous avez laissées à la porte, rebattez les cartes, modifiez vos politiques, réintégrez les femmes dans la pêche ».

C'était là le thème dominant qui a retenti tout au long des deux journées au cours desquelles les femmes ont parlé entre elles de leur vécu au fil d'années de travail dans la pêche puis de leurs années de militantisme pour réclamer des droits de pêche dans le cadre du nouveau processus

politique en cours dans ce pays, pour épauler leurs hommes et refuser la marginalisation du secteur artisanal par le modèle de production des pêches et de développement économique qui prévaut dans les villes et villages du littoral.

Cet atelier, qui bénéficiait de l'appui de Masifundise, avait pour but d'offrir à ces femmes l'occasion d'analyser l'histoire des femmes de la pêche en Afrique du Sud (travail, rôle, organisation...) et d'élaborer un nouveau programme d'action sur les questions de genre pour faire avancer les choses. Au cours de la première séance, les femmes ont donné un témoignage oral sur la triple charge de travail que beaucoup assumaient. Elles étaient en effet épouses, mères, filles au domicile préparant les repas, assurant les tâches « reproductives » ; elles avaient leur rôle dans le secteur artisanal, la petite pêche, aidant le mari à préparer les appâts et réparer les filets, contactant les vendeurs ; elles exécutaient aussi des tâches « productives » en tant qu'employées dans les ateliers et conserveries du secteur industriel. Elles réalisaient que leur situation est bien particulière en ce sens qu'elles participent en même temps à plusieurs niveaux de l'activité économique : dans le cadre domestique, au sein de la communauté et des pêcheries locales, souvent aussi dans le secteur industriel et le marché en général. Elles exprimaient leur ressentiment d'avoir été marginalisées et parce que le rôle qu'elles tenaient n'a pas été reconnu dans la nouvelle politique des pêches qui a vu le jour après la constitution du premier gouvernement démocratique de l'Afrique du Sud en 1994.

Elles estimaient que la situation des femmes de la pêche s'est nettement détériorée depuis cette date, surtout depuis trois ans. Elles savent bien qu'elles ont été victimes de discrimination en tant qu'ouvrières dans les grosses usines ; et elles ont de plus en plus conscience aussi que cette discrimination se retrouve dans le processus d'exclusion qu'elles vivent actuellement face à leurs collègues masculins et aux pouvoirs publics dans le cadre de la politique des pêches en cours.

Puis elles ont réfléchi au rapport qui existe entre les situations de violence extrême dont peuvent être victimes les femmes et surtout les jeunes femmes au sein des communautés, les ravages de la drogue et le braconnage.

Une bonne partie de la deuxième journée a été consacrée à l'échange de témoignages terribles sur ces violences et leurs conséquences pour la vie quotidienne. Les participantes ont fait remarquer que l'altruisme envers son voisin ou les enfants du village a disparu pour faire place à une attitude individualiste, égoïste, chacun s'occupant désormais de sa propre survie. Elles ont dit aussi que beaucoup de femmes ont dû

JACKIE SUNDE



Au cours de cet atelier, les femmes revivent leurs années de travail dans la pêche et débattent des problèmes actuels

se résoudre à devenir des travailleuses du sexe ou à participer au commerce de la drogue pour pouvoir survivre. Elles considèrent que les droits d'accès actuels basés sur des quotas individuels sont une cause majeure de la crise. Ce système a largement contribué à déstabiliser les liens sociaux en provoquant la division entre les pêcheurs qui parvenaient à obtenir des droits de pêche et ceux qui étaient exclus, alors que tous venaient du même milieu traditionnel, avaient une histoire commune.

Puis il y a eu une autre séance au cours de laquelle les femmes devaient réfléchir à leur organisation, identifier les forces, les faiblesses de la structure communautaire (Coastal Links) dont elles font partie, analyser les insuffisances de son action sur les questions de genre. Cela a été un moment pénible pour certaines. Plusieurs défendaient vigoureusement Coastal Links mais d'autres n'hésitaient pas à exprimer leur pensée : les femmes, disaient-elles, avaient soutenu leurs collègues masculins au cœur de la lutte pour l'obtention de droits de pêche, et maintenant ces hommes laissaient tomber les femmes. Il a donc été décidé que le moment était venu d'envoyer les doléances des femmes à la prochaine Assemblée générale annuelle, avec la liste des divers points qui devraient apparaître à l'ordre du jour.

Cet atelier a été assurément un grand moment dans l'histoire des femmes de la pêche artisanale de l'Afrique du Sud. Les participantes ont pris plus nettement conscience de ce que représentent les femmes dans l'économie politique des pêches ; elles ont parlé du sens qu'il convient de donner au slogan « Les femmes

veulent des droits équitables dans la pêche » ; elles ont analysé les façons dont la division sociale du travail détermine l'ensemble de leur contribution. Elles sont sorties de cette réunion avec une vision plus radicale du développement dans la pêche artisanale, pleinement conscientes des interactions entre la vie et les moyens de subsistance.

Cette redéfinition de la situation et des sentiments des femmes de la pêche a été très importante pour deux raisons. Premièrement, elle avait lieu une semaine avant la réunion du Groupe de travail sur la Politique nationale qui devait y finaliser le projet de Politique de la pêche artisanale. L'atelier offrait donc aux femmes l'occasion de définir leur positionnement par rapport à ce projet et de donner à leur déléguée (la seule femme représentante des communautés dans cette structure) un mandat clair pour exprimer leurs revendications à la table des négociations.

Deuxièmement (et c'est également très important), ces débats ont permis aux femmes de préciser ce qu'elles entendent par « égalité des droits ». Jusque-là, il s'agissait d'une revendication sans qu'on sache précisément à quoi cela pouvait correspondre dans la réalité. Comme les hommes occupent une place nettement prépondérante dans le segment de la capture, on a souvent pensé que, en évoquant l'égalité des droits, les femmes souhaitaient obtenir un nombre équivalent de quotas et aller, elles aussi, en mer. Au cours de l'atelier, les femmes ont pu préciser le contenu de leurs demandes, qui représentent en fait une redéfinition du système de gestion des pêches

Nous disons au gouvernement : vous nous avez laissées à la porte, rebattez les cartes, modifiez vos politiques, réintégrez les femmes dans la pêche.

Une Résolution du Parlement européen reconnaît le rôle des femmes dans la pêche

Quoi de neuf sur le web ?



Le Parlement européen a adopté, le 25 février 2010, une Résolution sur la réforme de la Politique commune de la pêche (2009/2106 (INI)) qui souligne qu'une intégration pleine et entière de la femme aux activités du secteur, avec les mêmes droits et dans les mêmes conditions que les hommes, constitue un objectif essentiel qui doit se refléter sur toutes les politiques conçues et les mesures adoptées pour le secteur (par. 29). Voir <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0039+0+DOC+XML+V0//FR>

Le Parlement réaffirme ainsi que la pêche est une activité essentielle non seulement sur le plan alimentaire mais également sur le plan social, récréatif et culturel. Il estime qu'il faut valoriser et respecter le rôle des femmes dans le domaine de la pêche et le développement durable des zones de pêche et invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour que les conjoints aidants (conjointes collaboratrices) bénéficient d'un niveau de protection au

moins équivalent à celui des travailleurs indépendants et des mêmes conditions que celles qui s'appliquent à ceux-ci, y compris en ce qui concerne l'accès à la profession et le droit de pêche.

Il demande à la Commission européenne et aux États membres de coopérer pour garantir la promotion et l'intégration du principe de l'égalité des chances aux divers stades d'application du Fonds européen de la pêche, notamment aux phases de la conception, de l'application, du suivi et de l'évaluation, conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement (CE) n° 1198/2006. Il invite instamment la Commission à garantir que les groupes les plus vulnérables du secteur de la pêche, en particulier les femmes au travail, les pêcheuses et les ramasseuses de coquillages, ne fassent pas l'objet de discriminations dans l'attribution des droits d'accès aux ressources, en encourageant leur participation aux Conseils consultatifs régionaux (CCR).

Déclaration des femmes de la pêche Lambertsbaai, Afrique du Sud, 18 février 2010

Nos communautés de pêcheurs sont actuellement confrontées à une crise à la fois sociale, économique et environnementale qui met leur survie en danger. Elle a son origine dans les effets conjugués du système des quotas individuels, la fermeture des usines de transformation du poisson et l'inefficacité de la gouvernance et de la gestion des ressources marines. Tout cela a abouti à une situation où nous vivons constamment sous la menace et dans la crainte à cause des violences diverses générées par la drogue et le braconnage. Les droits humains de nos communautés, en particulier ceux des jeunes filles et des femmes, sont bafoués quotidiennement. Nous ne pouvons plus, dans de telles conditions, protéger nos enfants et nos ressources marines.

Constatant que l'apartheid a porté préjudice à de nombreuses communautés noires qui vivaient de la mer, que pour nombre d'entre elles les droits d'accès à la ressource ont encore été davantage réduits depuis 1994 à la suite de l'instauration de nouvelles dispositions dans ce domaine, lesquelles favorisent les grosses entreprises au détriment des valeurs, traditions et pratiques coutumières de nos communautés de pêche artisanale ;

Constatant que les femmes vivant et travaillant dans les communautés de pêche traditionnelles ont, au fil du temps, tenu un rôle très important dans le développement de la filière pêche en Afrique du Sud, tout en apportant leur contribution à la vie et aux moyens de subsistance des communautés côtières, qu'une bonne partie du travail qu'elles ont accompli par le passé, et continuent d'accomplir dans ces communautés, n'est pas reconnu ni apprécié ;

Constatant que de nombreuses femmes de ces communautés ont été employées comme saisonnières dans les usines de transformation du poisson, travaillant pendant de très longues heures dans des conditions très rudes, des températures glaciales, que la plupart ont connu en conséquence des problèmes de santé chroniques qui n'ont donné lieu ni à des indemnités ni à des soins appropriés ;

Constatant que beaucoup de femmes ont perdu leur compagnon et gagne-pain en mer, sans

toucher aucune allocation ni aide financière pour leur famille ;

Constatant en outre que beaucoup de mères et de pères devaient travailler de longues heures dans l'industrie de la pêche et que les enfants étaient obligés d'abandonner leur scolarité très tôt pour s'occuper les uns des autres, ce qui a eu pour conséquence le faible niveau d'instruction de nombreuses communautés et une aggravation des difficultés sociales et économiques de ces populations ;

Vu les dispositions relatives à l'Égalité de l'article 9 de notre Constitution et les dispositions contenues dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, dans l'Agenda 21, le Programme d'action de Pékin et les Objectifs du Millénaire pour le développement, et le fait que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a ratifié ces instruments juridiques internationaux, nous revendiquons avec force notre droit à la vie, à la dignité, à la sécurité/sûreté, au développement durable ;

Vu notre droit, en tant que femmes, à participer de façon égale et effective au développement d'une nouvelle politique de la pêche artisanale pour l'Afrique du Sud, et notre droit de bénéficier équitablement de cette politique ;

Nous demandons à notre Président, Jacob Zuma, à notre Ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche, Tina Joemat-Petersen, à notre Ministre des affaires environnementales et de l'eau, Buyelwa Sonjica, au Directeur adjoint par intérim de la Gestion des ressources marines et côtières (MCM), Dr Razeena Omar, d'intervenir immédiatement dans la crise qui frappe nos communautés de pêcheurs et nos ressources marines.

Nous faisons appel à notre Gouvernement, à tous ses niveaux, pour qu'il s'engage en faveur d'une nouvelle politique des pêches artisanales qui contribuera à rétablir, pour la gouvernance de nos ressources marines, une approche communautaire inspirée de l'éthique de sollicitude (*caring*) au sein des populations côtières afin que nous puissions assurer la pérennité de nos communautés et de nos ressources naturelles au bénéfice des générations futures.

dans son ensemble. Elles veulent une approche communautaire, elles veulent qu'on passe d'une gestion par les ressources individualiste à des formes de gestion plus intégrées, plus globales.

À partir d'une analyse simple du rôle de *nurturing* (nourrir, entretenir, éduquer) dévolu aux femmes du fait de leur biologie, les participantes ont exploré le développement actuel et les thèses qui sous-tendent les politiques de production dans la pêche. Après un exposé

sur l'utilisation de « lunettes de genre » pour procéder à une évaluation du développement, les femmes ont travaillé en petits groupes où elles ont échangé leur vécu, parlé des conséquences de ces politiques pour elles-mêmes et leurs communautés. Elles sont parvenues à la conclusion que le système actuel de gestion des pêches a détruit la relation qu'elles avaient avec leurs enfants, leur communauté et l'antique relation des pêcheurs et de l'environnement

marin. On leur a demandé alors de réfléchir à la façon dont elles avaient jusque-là exprimé leurs revendications en matière d'égalité des droits dans le régime de gestion et de développement des pêches qui prévaut actuellement. Elles ont commencé à exprimer ce qui, à leurs yeux, devait changer pour que les notions de *nurturing* et de *caring* (sollicitude) reprennent leur place au sein des communautés, dans la relation avec leur environnement marin.

Le dernier jour, les femmes se sont retrouvées dans leurs groupes régionaux pour définir les actions sur lesquelles elles s'engageront pour faire avancer les choses. Elles ont parlé notamment des nouveaux espaces qui pourraient s'ouvrir pour elles et des alliances stratégiques qu'il faudrait développer avec les hommes dans les organisations et avec les femmes d'autres secteurs. Il faudra pour cela agir aussi auprès des pouvoirs publics au niveau local, provincial et national.

Les femmes ont souligné la nécessité d'un élargissement des activités de plaidoyer qui jusqu'à présent visaient uniquement l'Administration des pêches. Il faudrait agir auprès d'autres services publics, en particulier ceux qui ont la charge du développement social, de la police et de la sécurité.

C'est là le résultat direct d'une prise de conscience des dangers que fait courir la situation critique des communautés en matière de droits à la vie et à la sécurité pour les femmes. Les participantes ont exprimé leurs profondes inquiétudes, disant notamment qu'elles ne peuvent plus protéger leurs enfants ou les ressources marines à cause des situations de violence auxquelles elles sont confrontées. Cela affecte le cœur même de l'identité féminine, leur relation spirituelle avec l'environnement marin, leur désir de protéger la vie. Communautés, littoral, vie, moyens de subsistance, autant d'éléments qui sont intimement liés.

Les femmes ont dit tout cela avec force dans une déclaration élaborée le matin du dernier jour. Elles demandent instamment au gouvernement (à tous les niveaux) « de s'engager en faveur d'une nouvelle politique des pêches artisanales qui contribuera à rétablir, pour la gouvernance de nos ressources marines, une approche communautaire inspirée de l'éthique de sollicitude (*caring*) au sein des populations côtières afin que nous puissions assurer la pérennité de nos communautés et de nos ressources naturelles au bénéfice des générations futures ». ❏

...s'engager en faveur d'une nouvelle politique des pêches artisanales qui contribuera à rétablir une approche communautaire...

AMÉRIQUE

CANADA

Bloquées à l'arrière du bateau

Après avoir contribué à résoudre un conflit vieux de cinq ans dans la pêche côtière, les pêcheuses sont à nouveau exclues des processus décisionnels

Sara Roach-Lewis

(sarariacg-lewis@pei.sympatico.ca)

Responsable de projet, Women's Network PEI/ Réseau des femmes IPE, Île-du-Prince-Édouard, Canada

Sur la côte est du Canada, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, une flotte d'environ 1 300 bateaux côtiers tente de trouver un équilibre entre gagner sa vie et exploitation durable de la ressource. Au cours des trois dernières décennies, essentiellement par nécessité, des femmes se sont retrouvées à l'arrière de ces bateaux, pêchant à côté de leurs compagnons. Mais leur rôle dans la gestion générale des pêcheries restait limité.

En 2004, pour réagir à une situation de crise dans la pêche au hareng, plusieurs d'entre nous ont créé l'association Femmes pour un environnement durable (WES). Il s'agissait véritablement d'un mouvement de la base mené par des femmes du port de Souris qui cherchaient à faire prendre conscience des problèmes de l'heure à l'ensemble de la population locale. Parmi les nombreux partenariats que nous avons établis, il y avait l'Institut des études insulaires de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Grâce au Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité (groupe de chercheurs travaillant pour des universités, des organismes

communautaires...), l'intérêt mutuel pour une meilleure compréhension du rôle des femmes dans la pêche s'est transformé en un projet de recherche à part entière.

Nous, les femmes de l'association WES, constatons directement que bien peu de femmes participaient à la gestion des pêcheries, qu'il manquait des voix féminines autour de la table ; et nous voulions comprendre pourquoi. En établissant un partenariat avec l'université locale, nous avons obtenu l'aide nécessaire. Dans le cadre de l'étude qui analysait l'évolution du rôle des femmes dans les pêcheries de l'Île-du-Prince-Édouard et leur absence durable dans les processus décisionnels, nous avons élaboré une étude de cas portant sur l'expérience de WES. Ce travail sert maintenant d'exemple pour ce qui peut arriver lorsque des femmes se frayent un passage jusqu'à la table des décideurs.

C'est en 2000 que les problèmes pour le hareng sont apparus à Souris. Pour la première fois depuis trente ans, de gros senneurs qui ciblaient cette espèce sont arrivés dans le voisinage de l'île. Jusque-là ils prélevaient tout leur quota annuel (attribué par le Ministère des pêches et des océans/MPO/DFO) dans la baie de Chaleur, au nord du Nouveau-Brunswick. Pour éviter une surexploitation des stocks visés, cette Administration a décidé de réduire de 50 % les captures des senneurs dans cette zone. Ceux-ci



Casiers à homard au port de Naufrage, sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard, Canada. Le hareng sert d'appât pour cette pêche

ont alors recherché de nouveaux lieux de pêche et ont pour cela suivi les migrations du hareng jusqu'au nord-est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces bateaux de plus de 20 m, appartenant à de grosses entreprises, se sont mis à pêcher dans les eaux peu profondes exploitées traditionnellement par des petits pêcheurs côtiers fileyeurs utilisant le hareng comme appât pour le homard, le thon et le crabe commun. Les senneurs ont pu pénétrer dans ces secteurs parce que des modifications avaient été apportées à une carte qui indiquait les zones de pêche réglementées. On avait enlevé la ligne de démarcation fixée à 25 brasses (-45 m) qui bloquait les senneurs à l'extérieur. On ne sait pas vraiment si c'était là une erreur non intentionnelle ou un changement voulu dans la réglementation, sans discussion avec la partie lésée. Quoi qu'il en soit, les pêcheurs côtiers ont vivement protesté contre cet effacement.

Les membres de la communauté observaient, pleins d'appréhension, les grands senneurs débarquer leurs prises sur le quai de Souris. En moyenne, les cinq bateaux ramenaient de quoi charger 20 semi-remorques chaque jour. Bon nombre de ces observateurs étaient assez âgés pour se souvenir d'une époque (trente-cinq ans plus tôt) où des senneurs avaient nettoyé tous les stocks de hareng du détroit de Northumberland, au sud de l'île. C'est seulement après l'effondrement de ces stocks que le gouvernement décidait d'interdire la zone aux senneurs.

Les pêcheurs constataient que de nombreuses frayères de hareng du détroit restaient stériles après le départ de ces bateaux. Selon eux, cela était dû au fait que le hareng se déplace en bancs distincts, chaque banc revenant régulièrement dans un endroit particulier pour la période de frai. Lorsque tous les individus en âge de frayer ont été ramassés dans les filets, il n'y a plus de poissons qui, d'instinct, retourneront dans cet endroit.

En 2000 à Souris, les pêcheurs savaient bien qu'il existait des dizaines de petites frayères sur la

côte nord de l'île. Ils savaient que les groupes de poissons attachés à ces lieux étaient vulnérables et pouvaient être éliminés par les techniques particulièrement efficaces des senneurs. Les gens de Souris étaient inquiets, non pas parce que le hareng rapporterait gros à leurs entreprises (ce n'est pas le cas) mais parce que ce poisson abondant sert d'espèce fourragère à beaucoup d'autres espèces plus rentables.

Entre 2001 et 2003, la tension s'est amplifiée lors de la saison d'automne entre les petits pêcheurs locaux et les gros senneurs, jusqu'à un blocage du quai par 350 pêcheurs qui empêchaient les débarquements. La manifestation était paisible mais la réaction des autorités provinciales et fédérales, des tribunaux et de la police a été rapide et brutale. Suite à la demande d'injonction déposée par le Groupe Barry (propriétaire de certains de ces senneurs), la police anti-émeute, armée de mitraillettes semi-automatiques et de chiens est passée à l'action pour disperser la foule. Quatorze pêcheurs ont été arrêtés.

Malgré le sentiment de fraternité qui régnait entre les pêcheurs et beaucoup de paroles de la part de politiciens et d'administrateurs des pêches, le trait litigieux n'était toujours pas rétabli à l'automne 2004 : les pêcheurs s'estimaient abandonnés par leur gouvernement. La police prenait ses dispositions pour la saison de hareng prochaine et surveillait le quai de Souris. Le groupement des pêcheurs locaux conseillait à ses adhérents de ne pas protester à cet endroit parce que les grosses entreprises concernées menaçaient d'avoir recours à nouveau aux tribunaux. Il y avait beaucoup de frustration et de désarroi dans cette petite communauté, et des violences pouvaient éclater. Les gens étaient désespérés et tout le monde parlait de l'affaire. Mais il nous était impossible de manifester sur l'eau ou sur le quai.

Cet automne-là, j'étais en congé de maternité. Mon père, qui était très passionné par la pêche et dénonçait vivement les dégâts causés par les senneurs sur les stocks de harengs, répétait sans cesse : « Quelqu'un devrait réagir ; il faut un rassemblement ! ». J'entendais cela depuis quelques semaines et, puisque personne d'autre ne se lançait, je me suis dit que peut-être je devais aller. En l'espace d'une semaine, j'avais reçu l'aide de membres de la famille et d'amis, j'avais alerté les médias, choisi les intervenants et organisé ce rassemblement. Conformément à la suggestion de la PEIFA (Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard), les interventions ont été centrées sur les répercussions qu'avait le conflit sur les femmes, les familles et la communauté en général. Plus de 800 personnes, venues de toutes les parties de l'île, se pressaient dans les locaux de la patinoire pour l'événement.

Les femmes ont parlé des effets du conflit sur leur vécu, à la fois du point de vue financier et psychologique. Elles ont dit combien c'était dur pour les enfants, combien c'était compliqué de leur demander de respecter la police alors que leur père était arrêté pour avoir tenté de protéger les moyens d'existence de la famille. Encouragées par l'appui rencontré dans la population, une dizaine de femmes se sont retrouvées après ce

rassemblement pour discuter de ce qui pourrait être fait ensuite. Il en est sorti une nouvelle association, WES (Women for Environmental Sustainability), avec un bureau composé de quatre femmes.

Pour nous, l'automne 2004 et l'hiver 2005 resteront dans les mémoires comme « l'année du hareng ». Dans la semaine qui suivait le rassemblement, nous avons rencontré le leader provincial de l'opposition sur l'Île-du-Prince-Édouard et la PEIFA. D'autres personnes (dont ma mère, Bev Roach) ont fait une petite manifestation sur le quai de Souris. Elles se sont plantées devant une voiture de police qui essayait de passer. Après l'arrestation de ma mère, avec prise d'empreintes digitales, la population locale s'est à nouveau réunie pour constituer en sa faveur un fonds de soutien.

Les quatre membres du bureau de WES se sont réparti le travail suivant les dispositions de chacune. L'une aimait la recherche, une autre était naturellement organisatrice, administratrice, la troisième a pris les finances, et moi je suis

devenue la porte-parole. Confrontées aux argumentaires du Ministère des pêches et des océans (MPO/DFO) et des senneurs affirmant que la pêche industrielle ne menaçait en rien les stocks de harengs, nous avons assurément besoin d'une bonne documentation. Nous avons rencontré tous ceux qui pouvaient nous parler de ce poisson : pêcheurs, politiciens, médias, responsables communautaires, scientifiques, gestionnaires de la ressource. Nous avons lu des plans de gestion et des études scientifiques, créé un site Internet, déposé les statuts de notre association, écrit des lettres aux responsables de publications.

Malgré quelques résistances de la part de certaines personnes de la pêche quant à notre incursion, nous sommes allées aux réunions de la communauté et avons entendu les préoccupations locales que nous avons pu ainsi inclure dans notre étude afin de donner la parole, de façon nouvelle, raisonnée et crédible, à cette communauté. Les gens parlaient de notre capacité à utiliser le vocabulaire du Ministère

Adoption d'une Grande Charte en faveur des femmes aux Philippines


Le 14 août 2009, la Présidente des Philippines, Gloria Macapagal-Arroyo, apposait sa signature sur la Loi 9710 de la République : la Grande Charte en faveur des femmes. Ce texte traite des divers aspects des droits des femmes et vise à éliminer les discriminations à leur égard en reconnaissant, protégeant, promouvant et appliquant les droits des femmes de ce pays, particulièrement celles qui appartiennent à des secteurs marginalisés.

Cette loi se base sur une solide conception de l'égalité des sexes pour parvenir à une réelle autonomisation des femmes. Elle garantit tous les droits des femmes contenus dans la Constitution des Philippines et ceux qui sont reconnus dans les instruments internationaux signés et ratifiés par les Philippines, qui sont en harmonie avec les lois du pays. Le texte énumère tous les droits des femmes : protection contre toutes les formes de violence (y compris de la part de l'État), protection et sécurité au cours de catastrophes, calamités et autres situations de crise, participation et représentation, traitement égal devant la loi, services de santé complets et information et formation dans ce domaine.

Il garantit aussi les droits civils, politiques et économiques des femmes des milieux marginalisés : sécurité alimentaire, moyens de production de la nourriture (y compris droit égal à posséder la terre), logement de type local accessible, sûr et abordable, emploi, moyens de subsistance, crédit, capital et technologie, formation professionnelle, bourses, représentation et participation dans les instances où s'élaborent les politiques, se prennent les décisions au niveau régional, national et international, accès à l'information sur les politiques concernant les femmes, protection sociale, reconnaissance et préservation de l'identité et de l'intégrité culturelles dans la mesure où ces systèmes culturels et pratiques associées ne sont pas discriminatoires à l'égard des femmes.

Cette loi définit ainsi les femmes des secteurs marginalisés : celles qui appartiennent aux groupes

de base défavorisés et vulnérables, qui vivent habituellement dans la pauvreté et n'ont guère accès à la terre et à d'autres ressources ni aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau et assainissement, emploi et autres moyens d'existence, logement sûr, système judiciaire...). La loi reconnaît que, parmi ces groupes marginalisés, il y a les femmes de la pêche : celles qui pêchent dans les eaux municipales, les zones côtières et marines, celles qui travaillent dans la pêche commerciale et l'aquaculture, les vendeuses et transformatrices de poissons et produits du littoral, les petites productrices (ramasseuses de coquillages, exploitantes de ressources de la mangrove...).

Ce texte dit que l'État doit promouvoir un accès égal à l'utilisation et la gestion des ressources halieutiques et aquatiques et à tous les droits et bénéfices dont peuvent profiter les divers acteurs de la filière pêche. L'État veillera aussi à ce que, en matière d'utilisation et de gestion des ressources côtières et aquatiques, des conditions égales soient accordées aux femmes (et à leurs organisations) comme aux hommes pour l'obtention d'accords de gérance ou de location et autres droits de pêche. L'État s'efforcera également de créer des opportunités pour renforcer l'autonomisation des femmes de la pêche afin qu'elles puissent s'investir dans les processus de contrôle et de gestion des captures et de la production des ressources aquatiques et marines, et aussi se lancer dans des activités qui donneront une valeur ajoutée à la production et à leur commerce. La Grande Charte demande à l'État d'assurer la participation des femmes aux organes politiques et de décision au niveau régional, national et international, y compris la participation de responsables de structures de base à des organismes tels que le Conseil national de gestion des pêches et des ressources aquatiques (NFARMC). C'est là un aspect très important. Le texte complet de ce document en anglais peut être téléchargé à partir du site <http://www.ncrfw.gov.ph/index.php/magna-carta-of-women> 

Dates

... ce qui peut arriver lorsque des femmes se frayent un passage jusqu'à la table des décideurs.

et à utiliser la science et la recherche pour argumenter nos points de vue. Les pêcheurs locaux étaient très en faveur de notre action ; ils participaient aux réunions de WES (notre association), faisaient des suggestions, donnaient des pistes, aidaient pour le courrier et, en l'espace de trois mois, collectaient environ 25 000 dollars canadiens, donnés presque entièrement par des familles de pêcheurs pour soutenir le travail de l'association.

Malgré tout ce que nous faisons pour la communauté, WES n'était pas invitée à intervenir dans la PEIFA. Un observateur de la pêche (un homme de la communauté interviewé au cours du travail de recherche) disait : « PEIFA devrait adopter WES (et lui demander de l'aider à étudier et analyser les problèmes de la pêche) ». Quand nous étions à la table des gestionnaires, on nous mettait en garde : ne pas faire confiance aux gens du MPO/DFO ; ils nous utilisent, donnant l'impression de nous consulter, comme ils le faisaient avec les pêcheurs. Nous avons

cependant donné à ces gens le bénéfice du doute et avons participé pleinement à plusieurs réunions avec eux, en respectant leurs règles, c'est-à-dire que nous n'avions pas droit à la parole à la plupart d'entre elles, que nous étions là en qualité d'observatrices uniquement. Nous venions seulement lorsque nous étions invitées. Mais à la fin, notre rôle et notre apport à la gestion de la pêcherie de harengs n'étaient ni respectés ni même notés. Lorsque nous avons cessé d'avoir une utilité pour ces gens, les invitations ont cessé. Les personnes qui détenaient le pouvoir (y compris à la PEIFA) ne concevaient pas que les pêcheuses avaient un point de vue qui pouvait et devait être écouté.

Pour les gens du MPO/DFO, le contentieux sur le hareng était un débat sur la science, et ils prétendaient posséder sur le sujet toutes les connaissances appropriées. Ces gestionnaires disaient : « Mais nous avons pour nous LA SCIENCE ». Et on avait l'impression que cela

Chitra Suriyakumar a sept enfants : deux garçons et cinq filles. Elle vient d'Inbacity, un village de pêcheurs du secteur de Vadamarachchi, district de Jaffna, tout au nord du Sri Lanka. Son mari, K. Suriyakumar est l'ancien président de la coopérative de pêche de Vadamarachchi.

À cause de la guerre civile qui a éclaté en 1992, leur vie a radicalement changé. Chitra et son mari ont beaucoup fait pour que la communauté reste unie et pour tenter de récupérer les terres saisies pour des raisons de sécurité, ce qui obligeait les gens à quitter leurs habitations et demeurer dans des camps. La situation empirant, Chitra a

dernière phase des combats entre ce mouvement et les forces gouvernementales. Après avril 2009, ils ont été envoyés au camp de Menik Farm établi par les autorités du Sri Lanka pour les personnes déplacées.

Repensant à ces événements, Chitra dit : « C'est bien un miracle que la divinité nous ait gardés en vie malgré ces tourments et ces difficultés. Mais sans mes enfants autour de moi, je n'ai pas de raison de vivre ». Elle et son mari ont tout fait pour retrouver leur fils, en vain. Ils ont entendu toutes sortes de rumeurs : il serait mort, il est encore en vie. Eux continuent d'espérer.

La famille est revenue récemment à Inbacity, le village natal, où ce n'est pas encore le retour à la normale. Lui n'a pas d'équipement de pêche car tout a été détruit durant la guerre : il est obligé de repartir à zéro. En plus de ce contexte économique très difficile, Chitra est très déstabilisée, elle n'est pas prête à affronter la société, elle veut seulement revoir son fils disparu.

Suriyakumar dit : « Ma femme Chitra est un cas parmi des milliers d'autres mères qui attendent de revoir leurs enfants. Nous ne savons pas quand ce jour arrivera, mais nous vivons dans l'espoir. Ici c'est notre pays, notre terre, notre eau, et nous y sommes attachés. Nous pourrions rebâtir un avenir avec les ressources disponibles. Mais il faudrait que tous les gens soient considérés comme des citoyens égaux de ce pays. Il faudrait qu'il y ait un processus de guérison pour faire disparaître toutes ces blessures. Ce jour-là, nous pourrions rétablir nos moyens d'existence, nos pêcheries, notre agriculture et les compétences de toute une population. Nous rêvons de ce jour. » C'est aussi le rêve de tous les citoyens du Sri Lanka, pas seulement celui de Chitra et Suniyakumar. ❏

PROFIL

Chitra Suriyakumar : Vivre d'espoir

Cette femme de la pêche de 56 ans, originaire de la région de Jaffna, au nord du Sri Lanka, tente de reconstruire sa vie après la guerre civile

Herman Kumara
(hermankumara@gmail.com), président de la NAFSO, à partir d'éléments fournis par A.Jesudasan (denialantony@gmail.com), coordinateur de People to People Dialogue on Peace and Sustainable Development

quitté le village et est allée à Kilinochchi avec un fils, comme réfugiée. Son mari restait sur place pour continuer à pêcher car cette activité était la seule ressource de la famille. En 1997, les choses s'aggravant encore, le mari aussi a dû rejoindre Kilinochchi.

N'ayant plus de revenus, ils ont connu des temps très difficiles. Suriyakumar s'est mis à vendre des noix de coco afin de gagner au moins quelques sous. En avril 2007, nouveau coup dur : les gens du LTTE (Tigres de libération de l'Îlam Tamoul) emmènent le fils de Chitra pour faire la guerre. Cela a été une période de grande détresse psychologique et de privations pour la famille. En 2009, le LTTE les oblige à partir pour Puthukudirippu alors que se déroulait la

apparaissait en effet en grandes lettres, et cela leur donnait de l'importance. Ils disaient que les pêcheurs côtiers n'avaient aucune preuve pour soutenir leur thèse, pour prouver que les senneurs détruisaient la diversité génétique des stocks, et même les stocks homogènes. Parfois ils refusaient de reconnaître le fait qu'il existe des populations distinctes de harengs ; cela dépendait du jour, du scientifique concerné.

Pour tenter de comprendre les données scientifiques, nous avons consacré d'innombrables après-midi du samedi et du dimanche à potasser en groupe les anciens rapports sur la situation des stocks, les études par sondage acoustique et autres documents pertinents. Il est vite apparu qu'il y avait dans tout cela plus de choses que ne concédaient les gens du Ministère. Aussi avons-nous organisé une Conférence d'hiver sur le hareng, le 12 mars 2005. Nous avons invité les pêcheurs, toutes personnes intéressées, des chercheurs/universitaires, des scientifiques du Ministère pour consacrer cette journée à parler de la science du hareng. À la fin de la journée, chacun pouvait se rendre compte que la science des gens du MPO/DFO manquait terriblement de financements comparé à d'autres pays (la Norvège, par exemple) et que leurs données scientifiques ne sont pas à la pointe, loin s'en faut.

Nous avons aussi appris que la politique tient une place majeure dans la gestion des pêches. Il nous a été dit à maintes reprises que la seule façon de résoudre ce conflit sur le hareng c'était un jugement de nature politique. Au Canada, en vertu de la Loi sur les pêches, le Ministre chargé des pêches a toute latitude pour fixer les quotas et les limites des zones. Il était largement admis que le titulaire de ce poste n'était pas du côté des petits pêcheurs côtiers. Donc, en plus d'étudier la science, nous nous sommes plongées dans la lecture des procès-verbaux du Comité

permanent des pêches et des océans en nous efforçant de saisir l'arrière-plan politique. Au bout de cet exercice, nous avons conclu qu'une résolution est le résultat de la formule suivante : intense pression politique + traitement médiatique négatif + gouvernement minoritaire = décision politique.

Le 13 mai 2005, notre député à la Chambre des Communes, Lawrence MacAuley, annonçait à Souris que la ligne d'exclusion des 25 brasses était remise en place, ce qui repoussait donc les senneurs en dehors des eaux côtières peu profondes du nord de l'île. Cette décision a été considérée comme une grande victoire par tous ceux et celles qui avaient beaucoup milité pour cela : les pêcheurs, l'association WES, les autorités provinciales, la PEIFA, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard qui avaient soutenu les pêcheurs et leurs communautés.

Nous aimerions préciser que, si WES a été un élément de la solution, c'est finalement un effort collectif qui a permis de sortir de ce conflit. Le gouvernement provincial avait intenté une action en justice contre le gouvernement fédéral, ce qui attira l'attention des médias sur cette affaire de harengs. La PEIFA, avec un nouveau bureau, s'opposa vigoureusement aux senneurs et aux positions du MPO/DFO. Le passage de Bev Roach devant les tribunaux attira la sympathie du public. Le courrier aux responsables de presse et l'intérêt porté par les médias renforcèrent la pression politique. Finalement, les députés de l'Île-du-Prince-Édouard circulèrent dans les corridors du pouvoir à Ottawa pour exposer le problème dans un contexte de gouvernement minoritaire Libéral (à la recherche de voix dans l'Est du pays). Ceux qui étaient au pouvoir prirent leur décision non pas parce que ce serait mieux pour l'environnement, la filière pêche et le hareng mais parce que ça aiderait à rester au pouvoir. Ce n'est pas la meilleure façon de gérer la pêche, mais c'est ainsi que ça se passe. ❧

... intense pression politique + traitement médiatique négatif + gouvernement minoritaire = décision politique.

COMPTE-RENDU INDE

Femmes : les yeux du monde

L'atelier de Mumbai a proposé des stratégies pour renforcer le rôle des femmes de la pêche et répondre aux défis de leurs communautés

Dharmesh Shah
(deshah@gmail.com),
Consultant pour l'ICSF

Pengalia, Ulagil Kangalai... (Les femmes sont les yeux du monde) chantaient Pani Mary et Albin Mary au premier jour de l'atelier des femmes de la pêche qui s'est tenu du 1 au 3 février 2010 à Mumbai, Inde. Ce slogan retentissant a donné le ton aux trois journées pendant lesquelles les participantes venues de communautés de pêche de diverses régions de l'Inde ont débattu de leurs problèmes, échangé des idées et proposé des stratégies pour faire face aux enjeux.

Cet atelier, intitulé *Renforcer le rôle des femmes dans la pêche en Inde*, avait pour objectif de réfléchir aux problèmes que connaissent les femmes de ce milieu en tant que travailleuses et membres de communautés et d'organisations, de partager les programmes d'action et les stratégies des unes et des autres, de faire le bilan des succès et des obstacles. Il s'agissait aussi de sensibiliser les personnes à des politiques et des interventions importantes qui peuvent concerner les femmes des communautés de pêcheurs, de développer les capacités des femmes de la pêche afin qu'elles puissent participer aux processus décisionnels qui affectent leur vie et leur moyens de subsistance et y faire sentir leur influence.



L'atelier sur le renforcement du rôle des femmes de la pêche en Inde auquel ont participé 55 personnes, en majorité des femmes

Il y avait en tout 55 participants (essentiellement des femmes) qui représentaient une vingtaine d'organisations et de syndicats des neuf États et Territoires côtiers : Andhra Pradesh, Goa, Gujarat, Karnataka, Kerala, Maharashtra, Orissa, Tamil Nadu et Bengale occidental. Il y avait là des femmes qui travaillent directement dans la transformation, la vente et le commerce du poisson et qui sont organisées en associations, syndicats, coopératives, sociétés, groupes d'entraide... Il y avait aussi des personnes représentant des Ong d'appui. La communication n'était pas simple étant donné qu'on parlait neuf langues différentes à cet atelier. Mais un certain nombre d'interprètes bénévoles étaient présents pour faciliter les choses.

Pour la première séance de travail, trois groupes réunissant trois États chacun ont été formés. Les participantes ont donné des informations sur leurs activités, les difficultés rencontrées dans leur région, leurs initiatives. Cela a fait ressortir tout un ensemble de questions, de préoccupations : problèmes auxquels elles sont directement confrontées en tant que travailleuses (mauvaises conditions matérielles dans les marchés, difficultés pour obtenir du crédit et pour s'approvisionner en poissons...), problèmes auxquels elles doivent faire face au sein de leur communauté de pêche (manque d'eau potable, manque d'hygiène, déguerpissement forcé, pollution...). Les participantes ont également relevé les diverses stratégies mises en œuvre par les travailleuses de la pêche pour défendre leurs intérêts : mieux s'organiser, lancer des mouvements de protestation, manifester, chercher à diversifier l'emploi. Cette séance a permis à des femmes de régions différentes d'entrer en contact sur des sujets de préoccupation communs.

La séance suivante a permis aux femmes de replacer leur vécu dans le contexte général de l'évolution des pêches, du développement du littoral et d'une mondialisation rapide. À l'aide de statistiques et de données relatives au développement et à la gestion des pêches, au commerce des produits de la pêche, on a débattu des transformations rapides de ce secteur et de ses

nouvelles contraintes : davantage de carburant, de technologie, d'investissements. On a analysé les diverses répercussions de ces changements sur les femmes, en tant que travailleuses, membres d'une famille de pêcheurs, membres d'une communauté de pêche. Du fait d'une plus grande concentration des débarquements, par exemple, elles ont plus de mal à se procurer du poisson car, dans les ports, elles se trouvent en concurrence directe avec de puissants commerçants et les courtiers des exportateurs. L'usage d'engins de capture destructeurs (chalut...) a de fâcheuses incidences sur la productivité du poisson et les captures car ils détruisent les zones de pêche et provoquent d'énormes rejets et la mort de juvéniles. L'introduction de filets fabriqués à la machine a privé des milliers de femmes de leur ancien gagne-pain. L'accroissement des exportations (y compris d'espèces consommées localement) affecte aussi les moyens de subsistance des transformatrices, vendeuses et commerçantes qui approvisionnent la clientèle locale. Avec l'augmentation des investissements pour le bateau, le moteur et le carburant et le besoin constant de capitaux, il se crée de nouvelles formes d'oppression pour les femmes car, dans certaines communautés, on exige désormais une dot plus élevée pour le mariage. Les opérations de pêche coûtent de plus en plus cher et les captures sont incertaines, ce qui peut conduire à des situations de violence et d'alcoolisme au sein des familles. « Nous pêchons non pas pour nous-mêmes mais pour les gens qui vendent l'huile et les moteurs », disaient certaines femmes, soulignant ainsi que la plus grande partie des recettes passe dans ces dépenses. À leur avis, il faudrait trouver d'autres technologies, d'autres formes de développement pour contribuer à protéger à la fois la ressource, les moyens d'existence et les communautés.

Au deuxième jour, les participantes ont pu se familiariser davantage avec les divers programmes gouvernementaux destinés aux femmes du secteur après capture. Des informations particulières ont été distribuées, y compris dans les langues locales, et on a pu discuter de ces programmes, de dire ce qu'on en pensait, notamment sur leur mise en œuvre concrète dans les divers États. Les commentaires ont été très révélateurs. On considère que leur portée est souvent inadéquate et qu'ils sont médiocrement exécutés. Plusieurs suggestions ont été faites pour améliorer la situation, pour rendre ces programmes plus accessibles, plus adaptés aux besoins réels des femmes engagées dans une activité de la pêche.

La séance de l'après-midi a traité de la Loi de 2008 sur la sécurité sociale pour les travailleurs non organisés et sur la Politique nationale relative aux vendeurs de rue en milieu urbain. Elle a bénéficié de la contribution d'une personne ressource membre de Yuva, une association très engagée auprès des populations démunies de Mumbai. Pour ce qui est de la Loi sur les travailleurs non organisés, il a été dit qu'elle aurait besoin d'être renforcée, améliorée mais que les travailleurs concernés auraient intérêt à se faire inscrire. À propos des dispositions relatives aux vendeurs de rue, l'intervenant a fait part de

son expérience quant à l'application de ce texte à Mumbai. Il a signalé divers aspects auxquels les vendeuses de poissons devraient, pour protéger leurs intérêts, faire attention quand elles réclament l'application de cette Politique dans leur ville. Les participantes ont été très intéressées par cette séance, surtout les femmes de Goa, du Tamil Nadu et du Maharashtra, qui ont décidé de déclarer les groupements qui fonctionnent déjà de manière informelle afin que leurs droits en tant que vendeuses soient effectivement reconnus.

Le dernier jour de l'atelier, on a présenté aux participantes le débat sur le projet de loi 2009 relatif aux pêches maritimes (réglementation et gestion). Depuis longtemps, les Ong et les syndicats (le Forum national des pêcheurs/NFF, par exemple) réclamaient une législation globale pour gérer la ressource dans la zone économique exclusive (ZEE). Il faut maintenant veiller à ce que, parmi les objectifs et dispositions de ce texte, figure la protection des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs traditionnels, en leur garantissant notamment un droit d'accès privilégié aux ressources halieutiques dans toutes les zones maritimes du pays. Les participantes ont dit que les femmes devraient participer activement au processus consultatif visant à finaliser ce projet de loi afin de protéger leurs intérêts et ceux de leurs communautés et d'assurer la pérennité de la ressource. Et quand les débarquements sont diversifiés, situés sur les plages et à petite échelle, il leur est plus facile de se procurer du poisson et à de meilleures conditions.

On a aussi parlé de la Notification (arrêté) de 1991 portant réglementation de la zone côtière (CRZ). Celle-ci a été mal respectée, on a tenté plusieurs fois de réduire sa portée, et récemment on a essayé de la remplacer complètement par une nouvelle notification. Les participantes ont exprimé leur opposition à ces tentatives. Confronté à une forte résistance de la part des communautés de pêcheurs, le Ministère de l'environnement et des forêts leur a promis qu'il n'y aura pas de nouvelle notification dans ce domaine. Il faut cependant rester constamment vigilant, étant donné les pressions énormes de toutes origines qui s'exercent sur le littoral : tourisme, développement portuaire et industriel, expansion urbaine... Toutes choses qui, pour les populations de pêcheurs, entraînent des délocalisations et autres difficultés. Il faut une application réelle de la réglementation sur

le littoral pour une meilleure protection des ressources côtières, des droits des communautés sur la terre et les ressources qu'elles utilisent. Les communautés de pêcheurs de l'Inde ont assurément fort à faire, et les femmes sont là prêtes pour la lutte, ont affirmé les participantes.

La dernière séance a été consacrée aux stratégies et mesures à adopter pour l'avenir. Plusieurs groupes ont dit que les informations recueillies au cours de cet atelier seraient diffusées, que les organisations existantes seraient consolidées, que les groupements syndicaux seraient officiellement déclarés. Les participantes recommanderont aussi aux femmes de se faire inscrire comme travailleuses auprès de l'Administration. Certaines, venues de l'Andhra Pradesh, du Kerala et du Tamil Nadu, ont dit qu'elles chercheront à participer davantage à la vie des *panchayats* (conseils de village) afin de mieux défendre les intérêts des populations de pêcheurs. Les participantes du Maharashtra ont dit comment elles allaient procéder pour tenter de mettre la main sur le plan de gestion du littoral de cet État. Elles ont ajouté qu'elles défendraient le droit d'avoir du petit poisson à vendre pour le marché local. Ce petit poisson sert habituellement à faire des farines ou est exporté. Les participantes ont également insisté sur la nécessité de garder le contact entre elles et de se soutenir mutuellement, et qu'il serait bien utile d'organiser régulièrement des ateliers comme celui-ci pour être au courant des évolutions qui font sentir leurs effets dans les communautés. Elles ont réclamé davantage d'informations sur certains enjeux, notamment l'industrialisation rapide du littoral du Kutch qui a forcé des répercussions sur la vie des pêcheurs.

L'atelier était vraisemblablement une première pour beaucoup de ces femmes. Elles ont pu ainsi se familiariser avec des politiques, des programmes et des législations qui concernent leur milieu. Elles ont pu discuter de problèmes communs et de stratégies appropriées. Pour terminer, citons les propos d'Ashwini Sawant, vendeuse de poissons au marché de Goa : « C'est la première fois que nous avons un endroit pour parler exclusivement de nos problèmes et de notre avenir dans la pêche. Nous espérons qu'il y aura régulièrement d'autres réunions de ce genre, si possible au niveau régional pour discuter des préoccupations des femmes dans chaque État. »

Entretien avec Clarisse Canha, de l'Association pour l'égalité et les droits des femmes (UMAR - Açores)

Brian O' Riordan (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles

Quel est le rôle des femmes dans la pêche aux Açores ?

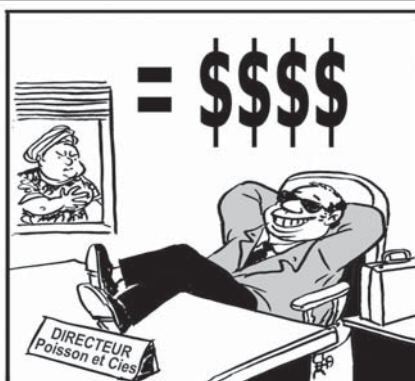
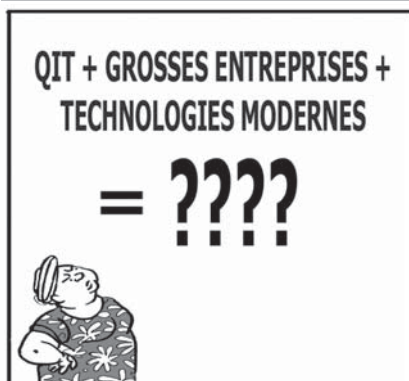
Elles font partie de l'équipage ou sont propriétaires de bateau. En tant qu'épouses/partenaires de pêcheurs, elles s'occupent notamment de la gestion. Elles ont aussi diverses activités à terre : préparation de l'appât, réparation des filets, travail en usine (conserveries de thon, par exemple).

Qu'est-ce qui est rémunéré, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

La majorité des femmes sont rémunérées pour leur travail. Celles qui sont en « régime familial » ne le sont pas. Il y a des femmes qui aident leur mari autant et même plus que ne le fait un matelot mais qui ne touchent rien pour cela. Quand on analyse cette « aide » (nature, durée, périodicité, temps passé), il est clair que c'est un « travail ». La rémunération des femmes porte bien la marque de la discrimination : l'apport des femmes a été et continue à être dévalorisé. ❏

MAMA YEMAYA

... résume bien la chose !!



FILM

FEMMES PÊCHEURS, FEMMES DE PÊCHEURS

Documentaire de Georges Vilasalo, 26 minutes, 2004

Alain Le Sann,
Membre de l'ICSF,
Président du festival
de films *Pêcheurs
du monde*

Après la grave crise de la pêche de 1992-1993, les femmes de pêcheurs se sont battues pour obtenir un statut. Les femmes de patrons ont pu l'obtenir si elles le souhaitaient ; elles ont eu ainsi la possibilité d'exercer des responsabilités dans les organisations professionnelles. Ce combat des femmes a permis de mettre au grand jour l'importance de leur rôle dans la pêche, au-delà de leur travail de gestion, dans le cas des femmes de patrons.

En Méditerranée, sur la côte provençale et en Corse, huit femmes engagées dans la pêche ont participé à la rédaction d'un ouvrage qui racontait leur vie, leurs préoccupations, leurs espoirs. Le livre *Nous, femmes de pêcheurs en Méditerranée...* a connu un certain succès. Il est le résultat d'un atelier d'écriture qui leur a donné l'envie et la fierté d'écrire ; il a également renforcé leur courage de se battre pour la reconnaissance de leur rôle, jusqu'à participer au Forum des Ong à Pékin en 1995, lors de la conférence de l'ONU sur les femmes. *Être femme de pêcheurs, ce n'est pas travailler, c'est aider son Mari !* Elles s'insurgent contre cette image que la société leur renvoie, cette méconnaissance totale de leur rôle, de leur travail (Anne Torunczyck).

Le livre a inspiré la réalisation d'un film documentaire où 5 d'entre elles s'expriment sur leur vie et leur métier. L'une est pêcheur, seule sur son bateau, qu'elle a repris après la mort de son mari. Elle travaille durement, assurant la pêche à partir de 4 heures du matin puis la vente, loin de son port, après une longue route. Une autre est matelot sur le bateau avec son mari, elle partage toutes les tâches avec lui, la seule différence, c'est qu'elle n'a pas le

droit d'être patron, faute de diplôme officiel. Une troisième vend le poisson pêché par son mari sur le quai de débarquement dans un petit port envahi par les touristes. Deux autres aident leur mari pêcheur et elles ont des responsabilités dans les organisations de pêcheurs. *La femme de pêcheurs travaille du matin au soir, sans relâche, sans horaires, sans salaire et sans congé. Sans elle le pêcheur ne pourrait pas subsister* (Anne Torunczyck, l'une des femmes du film).

Toutes témoignent des difficultés à s'imposer dans un métier dominé par les hommes, surtout lorsqu'elles ne sont pas issues du milieu. Les pêcheurs doivent cependant reconnaître que les femmes jouent un rôle majeur auprès d'eux. Ce rôle reste largement méconnu, dévalorisé. Dans le secteur où elles dominent, la transformation, leur travail est considéré comme peu qualifié alors qu'il requiert de réelles compétences. Les femmes participent à la gestion du bateau, elles assurent les relations avec l'administration, la vente du poisson, quand elles ne pêchent pas elles-mêmes.

En assurant l'essentiel des responsabilités auprès de la famille et des enfants, elles donnent une sécurité au pêcheur et un soutien moral. De plus en plus, les couples cherchent à diversifier les sources de revenus. Si la femme dispose d'un métier avec un salaire fixe, cela rassure le pêcheur dont les revenus sont très incertains et lui permet d'investir.

Toutes les femmes reconnaissent que la pêche est un métier difficile mais *c'est une vie passionnante, dans un milieu passionnant. Ce métier leur apporte du bonheur* et elles sont *solidaires entre femmes*. Des témoignages simples, un regard chaleureux du réalisateur qui permet de découvrir la pêche sous un autre jour. Ces témoignages aident aussi à comprendre comment ces petits pêcheurs côtiers ont pu résister à la pression du tourisme et conserver leur place dans des ports au milieu des bateaux de plaisance. Sans elles, cette Côte d'Azur si célèbre ne serait pas ce qu'elle est. ❏



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.